

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°29 du 12 août 2009

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 4 décembre 2007 portant institution de régies de recettes et de régie d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre (à jour de son rectificatif).

Du 6 juillet 2009

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 4 décembre 2007 portant institution de régies de recettes et de régie d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre (à jour de son rectificatif).

Du 6 juillet 2009

NOR D E F F 0 9 1 5 6 6 1 A

Texte modifié :

Arrêté du 4 décembre 2007 (JO n° 294 du 19 décembre 2007 ; texte n° 20 ; signalé au BOC 8/2008. ; BOEM 410.6.1, 510.4.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 161 du 14 juillet 2009, texte n°39 ; signalé au BOC 29.

Par arrêté du ministre de la défense en date du 6 juillet 2009 et à compter du 1^{er} août 2009, l'arrêté du 4 décembre 2007 portant institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre est modifié comme suit :

I. Au tableau figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 4 décembre 2007 précité, est ajoutée la régie de recettes suivante :

ORGANISME DOTÉ d'une régie de recettes	RÉGION TERRE CONCERNÉE	MONTANT MAXIMUM du fonds de caisse (en euros)	ORDONNATEUR de rattachement
Direction des ressources humaines de l'armée de terre, sous-direction formation écoles, à Tours.	RTNO	0	Directeur régional du commissariat de l'armée de terre de la région terre Nord-Ouest, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

II. Au tableau figurant à l'article 2 de l'arrêté du 4 décembre 2007 précité, est ajoutée la régie d'avances suivante :

ORGANISME DOTÉ d'une régie de recettes	RÉGION TERRE CONCERNÉE	MONTANT MAXIMUM de l'avance (en euros)	ORDONNATEUR de rattachement
Direction des ressources humaines de l'armée de terre, sous-direction formation écoles, à Tours.	RTNO	88 000	Directeur régional du commissariat de l'armée de terre de la région terre Nord-Ouest, à Rennes (Ille-et-Vilaine).